

Extrait du Spyworld Actu

<http://www.spyworld-actu.com/spip.php?article12902>

« Le COMIAS travaille au profit de l'ensemble des acteurs du ministère »

- Défense - France -



Date de mise en ligne : vendredi 19 mars 2010

Spyworld Actu

Le général de corps d'armée aérienne Eric Rouzaud, sous-chef d'état-major « Soutien » à l'état-major des armées, est le Commandant interarmées du soutien (COMIAS). Il présente ce nouveau commandement et fait le tour de l'actualité du soutien en ce début d'année.

Pouvez-vous nous expliquer les prérogatives du commandant interarmées du soutien, le COMIAS ?

Le COMIAS a été officialisé le 16 février 2010 par l'arrêté portant organisation de l'état-major des armées et fixant la liste des autorités et organismes directement subordonnés au chef d'état-major des armées (CEMA). L'action du commandant interarmées du soutien porte sur l'ensemble des soutiens qui relèvent du CEMA. A ce titre :

- ▶ il a une autorité directe sur l'administration générale et le soutien commun et sur ceux qui les mettent en oeuvre, de l'administration centrale aux commandants de base de défense (Com BdD) en passant par les échelons intermédiaires, actuellement à l'étude ;
- ▶ il coordonne également l'action des services interarmées tels que le Service de santé des armées (SSA), le Service des essences des armées (SEA), la Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information (DIRISI), le Service du commissariat des armées (SCA) et le futur Service interarmées des munitions (SIMu).

Pour mener à bien sa mission de commandement et de coordination, le COMIAS s'appuie sur un centre de pilotage et de conduite du soutien (CPCS).

Combien de personnel dépendront du COMIAS ?

Si l'on distingue, dans les acteurs du soutien au sens large, ceux qui exercent plus particulièrement des fonctions d'administration générale et de soutien commun et qui relèvent hiérarchiquement du COMIAS, cela fera, à terme, plus de 30.000 personnes.

Un des deux volets de l'action du COMIAS est la gestion des bases de défense. Où en êtes-vous ?

En début d'année, les onze bases de défense expérimentales sont entrées dans la phase pilote et ont été rejointes par sept nouvelles BdD. Nous en sommes donc à dix-huit BdD pilotes au total, ce qui représente près du tiers du dispositif final. Les sept bases de défense mises en place au mois de janvier permettent de tester de nouveaux modèles : l'un, tourné vers la formation des militaires et sans unités projetables, comme la BdD de Coëtquidan, l'autre, positionné en outre-mer avec des antennes très éloignées comme c'est le cas de Mayotte pour la BdD de la Réunion.

Vous le constatez, nous avons encore ajouté à la diversité pour parfaire l'expérimentation. Pour certaines bases de défense, où les fonctions de soutien étaient déjà partiellement ou plus largement mutualisées comme à Cherbourg, le passage en BdD n'a pas occasionné de changements majeurs : le personnel effectue toujours des tâches identiques et les mouvements (changements de bureau) restent identiques ; seul changement profond, celui de la chaîne de commandement organique. Aujourd'hui, ce personnel relève du Com BdD et, à travers lui, du COMIAS. Pour d'autres bases de défense, au contraire, les changements ont été plus lourds comme à Clermont-Ferrand ou

Nancy où il a fallu créer le groupement de soutien ex-nihilo. Dans ces cas là, il faut alors récupérer des locaux, organiser le transfert des personnels, mettre les réseaux téléphoniques en place, etc. Cela prend du temps.

L'expérimentation d'Aubagne, seule BdD répondant à une logique fonctionnelle -à savoir une base Légion-a-t-elle été abandonnée parce qu'elle ne fonctionnait pas ?

La base de défense « Légion » fonctionne. C'est même une de celle qui marchait le mieux. Nous avons testé à Aubagne une base sur un mode exclusivement « fonctionnel » et non territorial. En d'autres termes, nous n'avons pas rationalisé le soutien selon un critère géographique mais selon un critère d'activité, en rassemblant les fonctions de soutien communes aux légionnaires. Et cela a très bien marché ! Le remboursement des frais de déplacements est un exemple, important s'il en est. C'est souvent au coeur des désagréments sur d'autres bases. A Aubagne, la BdD a divisé par trois les délais de remboursement.

Mais en optant pour le schéma d'Aubagne, il aurait fallu trouver des logiques de rapprochement fonctionnel pour l'ensemble du dispositif... Par exemple une base montagne, une base parachutiste, une base troupe de marine, etc. C'est un schéma complètement différent et incompatible de l'approche territoriale. Incompatible aussi du recentrage sur le coeur de métier et qui offre des gains moindres. C'est pourquoi nous l'avons abandonné.

A Rennes et Lyon, deux échelons intermédiaires sont expérimentés pour relier les bases de défense au niveau central. Que cherchez-vous à savoir ?

Entre les bases de défense, qui sont l'ossature de notre soutien, et la tête de chaîne qui assure le pilotage, c'est-à-dire le COMIAS, nous voulons voir s'il y a besoin d'un échelon de synthèse, d'arbitrage ou d'expertise dans les domaines de l'administration générale et du soutien commun : pilotage, domaine RH, infrastructure, sécurité ou encore la Santé et sécurité au travail (SST).

Les craintes concernant la réforme du soutien se sont-elles dissipées ?

Nous avons pris en compte les interrogations des uns et des autres à travers un gros effort de communication vers les personnels soutenant et soutenus. Mais tant que le modèle définitif n'est pas arrêté, des craintes demeureront. Je pense que le fait que la première année soit une année d'expérimentation n'a pas été tout à fait bien compris. L'incertitude qui sied à toute expérimentation est mal perçue. Cela génère aussi des frustrations car chacun voudrait mesurer des bénéfices acquis alors même que le travail est en cours. Quand nous publierons la cartographie finale des BdD, les craintes se stabiliseront un peu.

Propos recueillis par Julien Fouineau

Post-scriptum :

<http://www.defense.gouv.fr/breves/l...>